

شركة الإسمنت عين التوتة SOCIÉTÉ DES CEMENTS DE AÏN TOUTA « S.CIM.A.T. »

S.P.A au capital social de : 2.250.000.000 DA N° Identification Fiscale : 099805022210668
Article d'imposition : 05010212840 - N° Registre du Commerce : 0222106/B/98

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°10/SCDA/SCIMAT/2026

La Société des Ciments de Ain-Touta (S.CIM.AT) sise 73 Bis, Rue Benflis La verdure 05000 - Batna - Algérie lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert portant :

" Prestation de chargement et transport de 1 200 000 Tonnes de calcaire au profit de la société des ciments d' Ain Touta "

Les entreprises intéressées par cet Avis d'Appel d'Offre peuvent retirer le Cahier des Charges contre le paiement de la somme de Cinquante Mille Dinars Algériens (50.000,00 DA- non remboursable) auprès du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT 73 Bis Rue Benflis La verdure 05000 - Batna.

La date limite de dépôt des offres est fixée à **Trente (30) jours** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans la presse nationale et/ou le BOMOP.

L'offre technique contenant l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « Dénomination de la société-Offre Technique - N°10/SCDA/SCIMAT/2026 ».

L'offre financière contenant l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « Dénomination de la société-Offre Financière - N°10/SCDA/SCIMAT/2026 ».

Les deux enveloppes fermées relatives à l'offre technique et financière sont placées à l'intérieur d'une enveloppe extérieure sur laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

« A NE PAS OUVRIR »

A Monsieur le Secrétaire de la Commission des Achats - SCIMAT

73 Bis Rue Benflis La Verdure 05000- Batna

Appel d'Offres National Ouvert

N°10/SCDA/SCIMAT/2026

" Prestation de chargement et transport de 1 200 000 tonnes de calcaire au profit de la société des ciments d'Ain Touta "

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **Cent Vingt (120) Jours** à compter de la date limite de remise des offres.

NB : La possibilité de consulté le cahier des charges en ligne : www.scimat.dz/appeloffres

El Moudjahid/Pub

ANEP 2616023863 du 13/07/2026

شركة الإسمنت عين التوتة SOCIÉTÉ DES CEMENTS DE AÏN TOUTA « S.CIM.A.T. »

S.P.A au capital social de : 2.250.000.000 DA :
N° Identification Fiscale : 099805022210668 - N° Article d'imposition : 05010212840 - N° Registre de Commerce : 0222106/B/98

إعلان عن مناقصة وطنية مفتوحة

رقم: 10/أ.ل.ش/ش.إ.ع.ت/2026

تعلن شركة الإسمنت عين التوتة عن إجراء مناقصة وطنية مفتوحة من أجل :

Prestation de chargement et transport de 1 200 000 Tonnes de calcaire au profit de la société des ciments d'Ain Touta

بإمكان المؤسسات المهتمة بهذا الإعلان سحب دفتر الشروط لدى أمانة لجنة الشراء للشركة - 73 مكر، شارع بن

فليس - حي الاخضرار 05000 - باتنة

- مقابل تسديد مبلغ قدره خمسمائة ألف دينار جزائري (50.000,00 دج) غير قابل للتعويض.
- حددت مدة إيداع العروض بثلاثون (30) يوم ابتداء من أول تاريخ نشر هذه المناقصة في النشرة الرسمية لصفقات المتعامل العمومي، أو في إحدى الجرائد الوطنية. يسحب دفتر الشروط من طرف المتعهد أو من طرف ممثله المعين لذلك.

- العروض التقنية يجب أن تحتوي على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل مغلق يحتوي على العبارة « Dénomination de la société- Offre Technique N°10/SCDA/SCIMAT/2026 »

- العروض المالية يجب أن تحتوي على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل مغلق يحتوي على العبارة « Dénomination de la société- Offre Financière N°10/SCDA/SCIMAT/2026 »

- يوضع الظرفين المغلقين في ظرف خارجي مغلق ومجهول لا يحمل إلا العبارة التالية:

" لا يفتح "

إلى السيد أمين لجنة الشراء لشركة الإسمنت عين التوتة - SCIMAT

- 73 مكر، شارع بن فليس - حي الاخضرار 05000 - باتنة

مناقصة وطنية مفتوحة

رقم: 10/أ.ل.ش/ش.إ.ع.ت/2026

- Prestation de chargement et transport de 1 200 000 Tonnes de calcaire au profit de la société des ciments d'Ain Touta

- يبقى المتعهدون ملتزمون بعروضهم لمدة 120 يوم ابتداء من تاريخ آخر أجل لإيداع العروض.

- إمكانية الاطلاع على دفتر الشروط على الموقع : www.scimat.dz/appeloffres

المقر الرئيسي: 73 مكر، شارع بن فليس - حي الاخضرار - باتنة. ص. ب. رقم: 67 البستان - ولاية باتنة - الجزائر
الهاتف: 85 13 00 (033) موح خط الفاكس 12 47 85 11 01 / 85 12 47 (033) موقع الانترنت : www.scimat.dz البريد الالكتروني : contact@scimat.dz

An-Nasr 13-7-2026

Anep-2616023863

المجمع الصناعي لإسمنت الجزائر



GICA
جيك
GROUPE

Groupe Industriel des Ciments d'Algérie

شركة الإسمنت عين التوتة

SOCIETE DES CEMENTS DE AÏN TOUTA

« S.CIM.A.T »

ش.ذ.أ. - رأسمالها الاجتماعي : 2.250.000.000.00 E.P.E -S.P.A. au capital social de : 2.250.000.000.00

N° Identification Fiscale : 099805022210668 - N° Article d'Imposition : 05010212840 - N° Registre de Commerce : 0222106/B/98

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 10/SCDA/SCIMAT/2026

Cahier Des Charges

**Prestation de Chargement et
Transport de 1 200 000 Tonnes
de Calcaire au profit de la
société des ciments d'Ain Touta**

ANNÉES
2026/2027

SIEGE SOCIAL : 73 BIS RUE BENFLIS LA VERDURE BATNA BP N° 67 EL BOUSTENE (W.BATNA) - ALGERIE.

Tél : (033)85 13 00 LIGNES GROUPEES - **Fax** : (033) 85 11 01 / 85 12 47 - **Site web** : www.scimat.dz

SOMMAIRE

SOMMAIRE	
- ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES	
- ARTICLE 02 : ÉTENDUE DE LA PRESTATION	
- ARTICLE 03 : MODE DE PASSATION	
- ARTICLE 04 : OBLIGATIONS DU SOUSMISSIONNAIRE RETENU	
- ARTICLE 05 : OBLIGATIONS DU CLIENT	
- ARTICLE 06 : DUREE DU CONTRAT:	
- ARTICLE 07 : VISITE DES LIEUX	
- ARTICLE 08 : PLANNING DE TRAVAIL.....	
- ARTICLE 09 : CONDITIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT	
- ARTICLE 10 : PÉNALITÉS DE RETARD	
- ARTICLE 11 : RETENUE DE GARANTIE ET DE BONNE EXÉCUTION	
- ARTICLE 12 : EXCLUSION DE LA PARTICIPATION	
- ARTICLE 13 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES.....	
- ARTICLE 14 : CONDITIONS DE SOUMISSION, FORME ET CONTENU DES OFFRES	
- ARTICLE 15 : DATE ET LIEU DE DÉPÔT DES OFFRES	
- ARTICLE 16 : LANGUE UTILISÉE	
- ARTICLE 17 : DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	
- ARTICLE 18 : CLARIFICATIONS SUR LE CAHIER DES CHARGES	
- ARTICLE 19 : CRITÈRES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	
- ARTICLE 20 : ATTRIBUTION PROVISOIRE.....	
- ARTICLE 21 : DESISTEMENT DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE	
- ARTICLE 22 : ANNULATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES	
- ARTICLE 23 : INFRUCTUOSITÉ.....	
- ARTICLE 24 : ANNULATION DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE.....	
- ARTICLE 25 : RECOURS DES SOUSMISSIONNAIRES	
- ARTICLE 26 : NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DÉFINITIVE	
- ARTICLE 27 : FORCE MAJEURE.....	
- ARTICLE 28 : RÈGLEMENT DES LITIGES.....	
- ARTICLE 29 : RÉSILIATION.....	
- ARTICLE 30 : DOCUMENTS À COMPLÉTER PAR LE SOUSMISSIONNAIRE RETENU	
- ARTICLE 31 : EXCLUSION DES INTERMÉDIAIRES.....	
- ARTICLE 32 : CONSIGNES ET RÈGLES DE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT	

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 01 : FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUSMISSIONNAIRE.....	
ANNEXE 02 : DÉCLARATION À SOUSCRIRE.....	
ANNEXE 03 : DÉCLARATION DE PROBITÉ	
ANNEXE 04 : ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR.....	
ANNEXE 05 : LETTRE DE SOUMISSION	
ANNEXE 06 : LISTE DES MOYENS DE CHARGEMENT ET DE TRANSPORT.....	
ANNEXE 07 : BORDEREAU_DES PRIX	
ANNEXE 08 : ATTESTATION_DE VISITE DES LIEUX	

- ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les termes et les conditions auxquels le soumissionnaire doit se conformer pour la réalisation de la prestation de chargement et transport de **1 200 000 tonnes** de calcaire au profit de la société des ciments d'Ain Touta.

- ARTICLE 02 : ÉTENDUE DE LA PRESTATION

L'étendue de la prestation consiste au chargement et transport de **1 200 000 de tonnes** de calcaire depuis les deux gisements de calcaire jusqu'au concasseur principal de la cimenterie d'une distance maximal

De 03 kilomètres.

Le planning de travail est établi comme suit :

- Régime de travail : Deux (02) postes par jour, totalisant dix (10) heures de travail.

Horaires :

Matin : de 07h00 à 12h00

Après-midi : de 14h00 à 19h00

- Jours de travail : Cinq (05) jours par semaine, du Samedi au Mercredi.

- ARTICLE 03 : MODE DE PASSATION

Le présent achat est lancé selon le mode **Avis d'Appel d'Offre National Ouvert**, conformément à la Procédure des Achats de la SCIMAT.

- ARTICLE 04 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE RETENU

- Le soumissionnaire s'engage à fournir les moyens de chargement et de transport en parfait état de fonctionnement, conformes aux normes de sécurité et d'environnement en vigueur.
- Le soumissionnaire retenu s'engage à mettre les moyens de transport nécessaires et respecter **systématiquement** le planning prévisionnel de livraison comme indiqué dans **l'article 08** ou celui transmis par le client en cas d'augmentation ou diminution
- Le soumissionnaire retenu doit fournir tous les documents nécessaires à l'utilisation des moyens de chargement et de transport, notamment les attestations d'assurance couvrant les risques liés à la conduite des moyens de chargement et de transport.
- La conduite des moyens de chargement et de transport est totalement à la charge du soumissionnaire retenu. Celui-ci doit fournir des conducteurs qualifiés et/ou habilités, formés et titulaires des permis et des certificats nécessaires pour conduire les moyens de chargement et de transport.
- Le soumissionnaire retenu s'engage à respecter le planning de transport ainsi que les horaires de travail arrêtés par le client.
- Le soumissionnaire retenu doit veiller à ce que ses opérateurs respectent les règles de sécurité sur le site d'exploitation.
- Le soumissionnaire retenu doit désigner officiellement un interlocuteur sur site pour assurer le bon déroulement de la prestation.
- Le transport du matériel jusqu'au site de la cimenterie.

- ARTICLE 05 : OBLIGATIONS DU CLIENT

- Le client s'engage à fournir un environnement de travail sûr et approprié, permettant une utilisation optimale des moyens de chargement et de transport (accès, zones de travail, signalisation, etc.).
- Le client doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les moyens du soumissionnaire retenu contre le vol, le vandalisme et tout autre dommage, y compris en mettant en place des dispositifs de sécurité si nécessaire.
- Le client doit signaler au soumissionnaire retenu tout dysfonctionnement, incident ou accident survenant lors de l'utilisation des moyens.
- Le client doit collaborer avec le soumissionnaire retenu pour faciliter l'accès des moyens de chargement et de transport, notamment lors des réparations ou de la maintenance.
- Le client doit s'assurer que les conditions de travail sur le site respectent les normes de sécurité et d'hygiène en vigueur.
- Le Client s'engage à assurer, à sa charge, le ravitaillement en gasoil des moyens de chargement et de transport affectés à l'exécution de la prestation. la consommation de gasoil supportée par le Prestataire dans le cadre de l'exécution de prestation sera déduite mensuellement du montant de la facture correspondante, sur la base des justificatifs de consommation dûment établis.
- La pesée des quantités chargées et transportées.
- Désigner un représentant pour superviser l'exécution de la prestation.

Article 06 : Durée du contrat

Le contrat reste valide jusqu'à signature du P.V de fin des travaux

Article 07 : Visite des lieux.

Le soumissionnaire doit se présenter à la cimenterie afin de visiter les lieux de travail, une attestation de visite des lieux sera délivrée par la SCIMAT et devra être annexée obligatoirement dans l'offre technique (annexe 07).

Article 08 : planning de travail

La prestation de chargement et transport du **1 200 000 T** de calcaire se fera selon le planning suivant :

Unité : Tonne

Quantités	Sept 2026	Oct. 2026	Nov. 2026	Déc. 2026	Janv. 2027	Fév. 2027	Mars 2027	Avril 2027	Mai 2027	Juin 2027	Juillet 2027	Aout 2027	Total
	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	1 200 000

- Le soumissionnaire retenu doit assurer le chargement et le transport de la quantité journalière de **5000 Tonnes de calcaire**.
- Le déficit constaté durant le jour peut être rattrapé au cours de la semaine considérée.
- Le client se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer les quantités mensuelles selon ses besoins.
- Le soumissionnaire retenu ne peut en aucun cas dépasser les quantités journalières contractuelles sans l'accord préalable du client.
- Le client se réserve le droit de suspendre la prestation temporairement en cas de survenance d'un événement hors volonté du client, le client est tenu d'informer le soumissionnaire retenu par tout moyen de communication au plus tard 24 Heures avant de suspendre la prestation de transport concernée, sans que le soumissionnaire retenu ne puisse prétendre à aucune indemnisation ou dédommagement.

- ARTICLE 9 : CONDITIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement de la prestation de chargement et de transport s'effectuera mensuellement comme suit :

- 95% du montant mensuel à base des quantités réellement chargées et transportées (réceptionnées) par chèque ou virement bancaire, contre remise de :
 - Facture commerciale en trois (03) exemplaires originaux dûment approuvés accompagnée des attachements.
- 05% du montant mensuel représentant la retenue de garantie stipulée à l'article 11 du présent CDC, sera libérée après contre présentation de :
 - PV de fin des Travaux
 - Facture commerciale en trois (03) exemplaires originaux dûment approuvés.

Le délai de règlement des factures dûment approuvées par le client interviendra au plus tard Trente (30) jours à partir de la date de dépôt de la facture

- ARTICLE 10 : PÉNALITÉS DE RETARD

En cas de retard imputable au soumissionnaire retenu, une pénalité de 1 % par semaine sera appliquée sur le montant mensuel du contrat. Le montant cumulé des pénalités de retard ne pourra pas excéder 5 % du montant global du contrat.

- ARTICLE 11 : RETENUE DE GARANTIE ET DE BONNE EXÉCUTION

Une retenue de garantie et de bonne exécution de 05% sera opérée sur le montant mensuel de chaque facture, la libération elle interviendra trente 30 jours après signature du PV de fin des Travaux.

Le cumul de ces retenues couvre l'inexécution total ou partielle des obligations contractuelles.

- ARTICLE 12 : EXCLUSION DE LA PARTICIPATION

Sont exclus, temporairement ou définitivement de la participation au présent Avis de Consultation :

- Les entreprises en état de liquidation des biens ou de redressement judiciaire et les personnes physiques, dont la faillite personnelle a été prononcée.

- Les entreprises dans lesquelles les administrateurs de la Société des Ciments de Ain-Touta (SCIMAT), les gestionnaires ou les membres des commissions et des comités possèdent des intérêts financiers ou personnels, de quelque nature que ce soit.
- Les entreprises dans lesquelles des consultants, ayant contribué à préparer tout ou partie des dossiers de l'Appel d'offres, détiennent des intérêts directes ou indirectes.
- Les entreprises constituées d'ex-employés du Groupe GICA et de ses filiales ayant quitté leurs fonctions, depuis une période inférieure à quatre (04) années.
- Les entreprises qui se sont désistées pendant la durée de validité des offres ou après attribution d'un Contrat, sans préjudice de la mise en jeu de la caution de soumission, lorsqu'elle est prévue.
- Les entreprises qui ont manqué à leurs obligations contractuelles, ayant donné lieu à une résiliation de leurs Contrats à leurs torts exclusifs.
- Les entreprises inscrites au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales.
- Les entreprises qui ont fourni délibérément des informations qui se sont avérées inexactes.
- Les entreprises qui commettent des manœuvres frauduleuses à travers, notamment :
 - Une présentation erronée des faits, afin d'influer sur le processus de passation d'Achat.
 - Une entente illicite avec un ou plusieurs autres Soumissionnaires, au préjudice de la Société.
 - A l'origine d'une tentative, de quelque nature qu'elle soit, visant à influencer sur l'évaluation et la décision d'attribution des Contrats.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant une infraction affectant leur probité professionnelle.
- Les entreprises qui ne justifient pas des dépôts légaux de leurs comptes sociaux.
- Les entreprises qui ne sont pas en règle, avec leurs obligations fiscales et parafiscales.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'une condamnation, pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.
- Les entreprises inscrites sur la liste des Fournisseurs exclus de participer aux Achats de la Société.
- Les entreprises qui ont été partie d'un contentieux judiciaire ou arbitral, les opposants au GICA ou à l'une de ses filiales.
- Les entreprises ayant fait une fausse déclaration.
- Les entreprises faisant objet de poursuites pénales, pouvant affecter leur probité ou celle de leurs représentants légaux.

- ARTICLE 13 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges est mis à la disposition des Soumissionnaires auprès du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT (sis 73 Bis Rue Benflis la Verduze Batna 05000).

Il peut être retiré soit directement par le Soumissionnaire, soit par son représentant dûment mandaté, ou transmis par voie électronique (e-mail), sous réserve du paiement préalable ou du virement bancaire d'un montant de **50 000 DA**.

Les coordonnées bancaires seront communiquées au Soumissionnaire intéressé à la suite d'une demande officielle, adressée par voie électronique à l'adresse suivante: secretariat.cda@scimat.dz

ARTICLE 14 : CONDITIONS DE SOUMISSION, FORME ET CONTENU DES OFFRES

Les soumissions doivent comporter deux enveloppes séparées composées de :

- **L'enveloppe (N°1) fermée**, contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis et portant l'indication :

Dénomination de la société :.....

OFFRE TECHNIQUE

N° 10/SCDA/SCIMAT/2026

- **L'enveloppe (N°2) fermée**, contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis et portant l'indication :

Dénomination de la société.....

OFFRE FINANCIÈRE

N° 10/SCDA/SCIMAT/2026

14.1) Enveloppe Technique :

L'enveloppe technique **(01)** portant la mention (**Offre technique**), elle doit renfermer les documents suivants :

- Listes des moyens de chargement et transport selon l'**annexe 05** dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (**Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents**).
- L'attestation de la visite des lieux.
- Fiche d'identification du soumissionnaire (**Annexe 01**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
- Déclaration à souscrire (**Annexe 02**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (**Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents**).
- Déclaration de probité (**Annexe 03**), dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
- Attestation de délégation de pouvoir (**Annexe 04**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (fournie seulement dans le cas où la personne, engageant le soumissionnaire n'est pas le responsable statutaire).
- Références professionnelles des cinq (05) dernières années dans la prestation objets du présent cahier des charges, justifiées par des attestations de bonne exécution.

- Une copie des statuts à jour de l'entreprise ou autres documents équivalents justifiant l'habilitation du signataire des documents.
- Une copie des bilans financiers certifiés des deux dernières années.
- Une copie du présent Cahier des charges comportant le cachet du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT, paraphé sur chaque page, portant dans sa page (n°13) le cachet du soumissionnaire et la mention « **Lu et accepté** ».
- Les références bancaires RIB.
- Une copie du Registre du Commerce.
- Une copie de la carte professionnelle de transporteur public de marchandise justifiant l'activité du transport. S'il y'a lieu
- Une copie de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux (Pour les entreprises dotées de personnalité morale).
- Une copie du NIF et de l'article d'imposition A.I.
- Un extrait du casier judiciaire (datant de moins de trois mois) du Soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, ou du gérant ou représentant légal du Soumissionnaire, lorsqu'il s'agit d'une personne morale.
- Une Caution de soumission d'un montant de **1.000.000,00 DA** ; Cette caution sera restituée :

À l'ensemble des soumissionnaires :

- Annulation de l'avis d'appel d'offres.
- L'infructuosité de l'avis d'appel d'offres.

Pour les soumissionnaires retenus :

- La caution de soumission sera restituée après la mise en vigueur du contrat.

(Les soumissionnaires n'ayant pas fourni la copie originale de la caution de soumission seront rejetés)

- **N.B. :**
- **Les documents ci-dessus doivent être à jour et en cours de validité lors de l'ouverture des plis.**
- **Après attribution de la prestation, la Société peut exiger les documents originaux de l'attributaire.**
- **Les copies des contrats d'assurances des moyens de chargement et de transport, en cours de validité, doivent être fournies avant la signature du contrat.**

14.2) Enveloppe financière :

L'enveloppe financière **(02)** portant la mention **(Offre financière)** doit renfermer les documents suivants :

- 1- Une lettre de soumission établie selon l'**Annexe 09**, dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
- 2- Le bordereau des prix unitaires en TTC par tonne de calcaire chargé et transporté **(annexe 02)** dûment signé, cacheté et portant la griffe du soumissionnaire.

(Les soumissionnaires n'ayant pas présenté l'un de ces documents seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents).

N.B :

Après attribution de la prestation, la Société peut exiger les documents originaux de l'attributaire

Les prix sont fermes, non révisables et non actualisables durant toute la période d'exécution du contrat

Les deux enveloppes doivent être contenues dans une **troisième enveloppe extérieure anonyme fermée**, dans laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

« A NE PAS OUVRIR »

À MONSIEUR LE SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DES ACHATS - SCIMAT

73 BIS RUE BENFLIS LA VERDURE 05000-BATNA

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 10/SCDA/SCIMAT/2026

Prestation de chargement et transport de 1 200 000 tonnes de calcaire au profit de la société des ciments d'Ain Touta.

- ARTICLE 15 : DATE ET LIEU DE DÉPÔT DES OFFRES

La date limite de dépôt des offres auprès du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT (sis 73 Bis Rue Benflis la Verdure 05000 - Batna), est fixée au plus tard le **12/08/2026** à **10h45**, soit **rente (30) jours** à compter de la date de la première parution de l'Avis d'Appel dans la presse nationale (**13/07/2026**).

Toute soumission déposée après ce délai sera rejetée, le cachet du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT faisant foi.

Les Soumissionnaires sont invités à assister à la séance publique d'ouverture des plis qui se tiendra le **12/08/2026** à **11h00** au niveau du Siège de la Direction Générale de la SCIMAT à Batna, sis 73 Bis Rue Benflis la Verdure 05000 - Batna.

Les offres doivent être déposées par les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés auprès du Secrétariat de la Commission des Achats au siège de la Direction Générale de la SCIMAT à Batna, sis 73 Bis Rue Benflis la Verdure 05000 - Batna.

Si la date limite de dépôt des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

- ARTICLE 16 : LANGUE UTILISÉE

La langue à utiliser pour la présentation des documents de la soumission est l'Arabe et/ou le français.

- ARTICLE 17 : DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le soumissionnaire restera engagé par son offre pendant une durée de **Cent vingt (120) jours** à compter de la **date limite d'ouverture des plis**.

Dans le cas de soumissionnaire attributaire, le délai de validité de son offre est prorogé systématiquement d'un mois supplémentaire.

- ARTICLE 18 : CLARIFICATIONS SUR LE CAHIER DES CHARGES

- Le soumissionnaire qui désire obtenir des clarifications sur le cahier des charges peut notifier sa requête au Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT, par écrit ou fax sur le numéro **033.80.74.28** ou par mail sur l'adresse : **secretariat.cda@scimat.dz**
- La SCIMAT répondra par écrit à toute demande de clarification sur le cahier des charges, qu'elle aura reçu au plus tard dans **les quinze (15) jours précédant la date limite de dépôt des offres**.
- Des copies de la réponse de la SCIMAT (y compris une explication de la demande, mais sans identification de son origine) seront adressées à tous les soumissionnaires ayant retiré le cahier des charges.

- ARTICLE 19 : CRITÈRES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

L'évaluation se fera sur la base des critères suivants :

Critères d'évaluation Technique : (20 Points)

➤ Références professionnelles : **20 Points**

- Une note de 20 points sera attribuée au soumissionnaire ayant proposé le nombre le plus élevé **des attestations de bonne exécution** dans la prestation objet du présent cahier des charges durant les cinq (05) dernières années. Le reste des soumissionnaires seront évalués au prorata.

Critères d'évaluation financière : (80 Points)

➤ Prix unitaire (PU en TTC /tonne) : **80 Points**

- Une note de 80 points sera attribuée au soumissionnaire ayant proposé l'offre la moins disante. Le reste des soumissionnaires seront évalués au prorata.

Note Finale = Note Technique + Note Financière

- **NB : les prestataires ayant fait l'objet de résiliation ou désistement avec la SCIMAT durant les cinq (05) dernières années leurs offres seront rejetées systématiquement.**
- **En cas d'égalité de la note finale entre deux ou plusieurs soumissionnaires, l'offre retenue sera celle qui a totalisé la meilleure note financière.**

- ARTICLE 20 : ATTRIBUTION PROVISOIRE

La SCIMAT communiquera par écrit, avec un accusé de réception, le choix de l'Attributaire provisoire, à ce dernier ainsi qu'aux Soumissionnaires non retenus et procédera à la publication de l'Avis d'attribution provisoire dans les mêmes formes que la publication de l'Avis d'appel d'offres.

- ARTICLE 21 : DESISTEMENT DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Lorsqu'un attributaire provisoire se désiste sans motif valable, il peut encourir une exclusion temporaire pour la participation aux achats de la SCIMAT et du Groupe GICA conformément à la procédure en vigueur.

Dans ce cas, la SCIMAT peut retenir l'offre classée en deuxième position si elle juge que les prix proposés sont raisonnables.

- ARTICLE 22 : ANNULATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES

La SCIMAT a la faculté de procéder à l'annulation de l'Avis d'appel d'offres à n'importe quelle étape du processus, en publiant un Avis d'annulation dans les mêmes formes que la publication de l'Avis d'appel d'offres.

Les Soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune réparation de quelque nature qu'elle soit en cas d'annulation de l'Avis d'appel d'offres.

- ARTICLE 23 : INFRUCTUOSITÉ

En cas d'infructuosité de l'Avis d'appel d'offres, la SCIMAT publie l'infructuosité dans les mêmes formes que la publication de l'Avis d'appel d'offres.

Les Soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune réparation de quelque nature qu'elle soit en cas d'infructuosité.

- ARTICLE 24 : ANNULATION DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE

En cas d'annulation de l'attribution provisoire, la SCIMAT publie l'annulation de l'attribution provisoire, dans les mêmes formes que la publication de l'Avis d'appel d'offres.

- ARTICLE 25 : RECOURS DES SOUMISSIONNAIRES

Le Soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire, son annulation, la déclaration d'infructuosité, ou l'annulation du processus d'Achat, peut introduire un recours auprès du Secrétariat de la Commission des Achats de la SCIMAT, et ce, dans un délai de dix (10) jours, à compter de la date de la première publication.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours, est prorogée au jour ouvrable suivant.

La Société se réserve le droit de ne pas répondre au-delà du premier recours pour le même Soumissionnaire.

- ARTICLE 26 : NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DÉFINITIVE

Avant que n'expire le délai de validité de son offre, la SCIMAT notifiera par écrit au soumissionnaire retenu que le contrat lui a été attribué définitivement.

Dans le cas où la SCIMAT n'est pas en mesure d'attribuer le contrat et le notifier avant expiration du délai de validité des offres, elle peut le proroger d'un mois supplémentaire.

- ARTICLE 27 : FORCE MAJEURE

On entend par force majeure tout événement imprévisible, irrésistible, insurmontable, hors du contrôle des parties lorsque cet acte ou événement à une incidence directe sur l'exécution du contrat.

Au cas où interviendrait un événement qui consisterait un cas de force majeure, les obligations de l'une ou des deux parties affectées par la force majeure seraient prorogées automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeure.

Il reste entendu que cette prorogation n'entraînera pas de pénalité à la charge de la partie empêchée.

La partie qui invoque le cas de force majeure doit aussitôt après la survenance d'un cas de force majeure adresser une notification « express » à l'autre partie.

Cette notification doit être accompagnée de toutes les informations circonstanciées, utiles et intervenir dans les huit (08) jours calendaires suivants.

Tout retard pour cas de force majeure non notifié dans les conditions et les formes ci-dessus ne sera en aucune façon retenu pour le compte du délai contractuel ni opposable.

Dans tous les cas, la partie concernée doit prendre toutes dispositions utiles pour assurer, dans le plus bref délai, la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

- ARTICLE 28 : RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties conviennent de régler à l'amiable les difficultés et litiges qui pourraient résulter de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

Au cas où le recours à l'accord à l'amiable ne pourrait être obtenu ou n'aboutirait pas dans les délais prévus par la réglementation en vigueur, le litige sera soumis au tribunal algérien territorialement compétent. Le droit algérien est applicable.

- ARTICLE 29 : RÉSILIATION

La résiliation du contrat peut intervenir dans les cas suivants :

- En cas d'inexécution totale ou partielle des obligations du contrat par l'une des parties, l'autre aura la faculté de résilier le contrat sans prétendre à dommage et intérêts.
- L'atteinte du taux de 5% des pénalités de retard du montant annuel du contrat, le Client se réserve le droit de résilier le contrat aux torts exclusifs du Soumissionnaire retenu.
- En cas de liquidation ou de faillite de l'une ou des deux parties contractantes.

Pour chacun de ces points énoncés ci-dessus, le Client adresse une première mise en demeure confirmée par lettre recommandée au Soumissionnaire retenu.

Au cas où cette mise en demeure restera sans effet dans un délai de Dix (10) jours calendaires, une deuxième mise en demeure sera adressée par lettre recommandée au Soumissionnaire retenu.

Dans le cas où la deuxième mise en demeure restera sans effet dans un délai de huit (08) jours calendaires, le Client pourra prononcer la résiliation du contrat aux torts exclusifs du soumissionnaire retenu.

- ARTICLE 30 : DOCUMENTS À COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU

Le **Soumissionnaire retenu** est tenu avant signature du contrat, de compléter son dossier administratif par les documents suivants :

- Une copie du Registre de Commerce **légalisée** par le Centre National du Registre de Commerce (CNRC).
- Les attestations de mise à jour (CNAS et/ou CASNOS) (dernier exercice).
- L'extrait de rôle apuré ou avec échéancier, portant la mention « **Non inscrit sur le fichier national des auteurs des infractions frauduleuses** » (année 2026).

- ARTICLE 31 : EXCLUSION DES INTERMÉDIAIRES

Il est bien entendu que tout recours aux intermédiaires est à exclure conformément à la loi 88-29 du 19/07/1988.

- ARTICLE 32 : CONSIGNES ET RÈGLES DE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

Le soumissionnaire s'engage à prendre connaissance et à respecter :

- 1- Le règlement intérieur du Client.
- 2- La politique HSE du Client ainsi que les éventuels aspects environnementaux, santé et sécurité liées à son activité.

Le soumissionnaire s'engage, suite à une demande écrite du Client, à procéder au retrait immédiat et au remplacement de tout membre de son personnel qui ne se conforme pas aux directives, instructions et règlement relatifs à la discipline, l'environnement, à l'hygiène, la santé et la sécurité à l'intérieur des sites du Client.

Lu et accepté

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire).

Important

- 1- L'ouverture publique des plis se fera au siège de la Société des Ciments de Ain-Touta (sis 73 Bis Rue Benflis la Verdure 05000 - Batna), le **12/08/2026** à **11h00** (heure locale).
- 2- Il est à préciser qu'aucune négociation sur les prix proposés par les soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis pour le choix de l'attributaire,
- 3- Le Client se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Avis de Consultation,
- 4- Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucun remboursement dans les cas suivants :
 - * Offre non retenue ;
 - * Avis de Consultation infructueux ou annulé.

ANNEXE 01 :
FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Présentation du Soumissionnaire :

Nom et prénom, nationalité, date et lieu de naissance du **signataire**, ayant la qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat : **prestation de chargement et transport de 1 200 000 tonnes de calcaire au profit de la société des ciments d'Ain Touta.**

Nom et Prénom du signataire :

Nationalité :

Date et lieu de naissance : à

a. Présentation du Soumissionnaire seul :

Raison sociale :

Nationalité :

Adresse du siège social :

Montant du capital social :

Forme juridique :

Date de création :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les entreprises de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Domaine d'activité :

Effectifs :

Résultats financiers des trois dernières années :

- Année 2023 :
- Année 2024 :
- Année 2025 :

b. Présentation du Soumissionnaire en groupement momentané d'entreprises :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres) :

Nom du groupement :

Présentation de chaque membre du groupement :

Raison sociale :

Nationalité :

Adresse du siège social :

Montant du capital social :

Forme juridique :

Date de création :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les entreprises de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Domaine d'activité :

Effectifs :

Résultats financiers des trois dernières années :

- Année 2023 :
- Année 2024 :
- Année 2025 :

La société membre du Groupement est-elle mandataire du Groupement ?

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix):

- Signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement (Avenant) **OU**.....
- Donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement (Avenant)

Dans le cas d'un groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :.....

.....

Fait à, le.....
(Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- Tous les champs doivent obligatoirement et correctement être remplis.
- En cas de groupement, présenter une fiche d'identification par membre.
- En cas d'allotissement présenter une fiche d'identification pour tous les lots.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

ANNEXE 02 : DÉCLARATION À SOUSCRIRE

DÉCLARATION À SOUSCRIRE

Dénomination de la société :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au Registre du Commerce, au Registre de l'Artisanat ou autre (à préciser) de.....sous le N°:

Wilaya ou seront exécutées les prestations faisant l'objet du Contrat : **BATNA**.

Nom et Prénom, Nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société ou des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du Contrat de (objet du contrat) : **Prestation de chargement et transport de 1 200 000 tonnes de calcaire au profit de la société des ciments d'Ain Touta.**

Nom et Prénom :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :à

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un Organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires : **J'atteste** ☐ **Je n'atteste pas** ☐

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) :

Le déclarant atteste que la Société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :

Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de la société au greffe du Tribunal, section Commerciale ? **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces privilèges et nantissement et identifier le Tribunal) :

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité : **J'atteste** ☐ **Je n'atteste pas** ☐

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n° 03-03, du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ? : **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision)

.....

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux : **J'atteste** ☐ **Je n'atteste pas** ☐

La société s'est-elle rendue coupable de fausses déclarations ? : **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :

.....

La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? : **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement) :

.....

La société a-t-elle fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages ? : **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres d'ouvrages concernés, les motifs de leurs décisions, s'il y a eu recours auprès de la justice et les décisions ou jugements et leurs dates) :

.....

La société est-elle inscrite sur la liste des Opérateurs Économiques interdits de soumissionner aux Marchés Publics ? **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :

.....

La société est-elle inscrite au « Fichier National des Fraudeurs », auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :

.....

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ? : **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision) :

.....

.....

Indiquer le nom, prénom, qualité, date de naissance et nationalité du signataire de la déclaration :

Nom et Prénom

Qualité :

Date de naissance :

Nationalité :

Le déclarant s'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres) :.....
....., à compter de la date d'entrée en vigueur du Contrat, dans les conditions fixées dans ce dernier.

Le déclarant affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le déclarant certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-156, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus, sont exacts.

Fait à, le.....

(Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire.
- Le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du Groupement et préciser la nature du Groupement (Conjoint ou Solidaire).

ANNEXE 03 : DÉCLARATION DE PROBITÉ

DÉCLARATION DE PROBITÉ

Le signataire ;

Nom et Prénom du signataire :

Nationalité :

Date et lieu de naissance : à

Ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur : *prestation de chargement et transport de 1 200 000 tonnes de calcaire au profit de la société des ciments d'Ain Touta.*

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone : ; N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Forme juridique de la société :

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuite pour corruption ou tentative de corruption d'Agents Publics. (Dans le cas contraire préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :

- M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.
- M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution ou de contrôle d'un Contrat ou Avenant.
- Déclare avoir pris connaissance, que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption, avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un Contrat ou Avenant, constituerait un motif suffisant pour annuler le Contrat ou l'Avenant en cause.

Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des Fournisseurs/Soumissionnaires de participer aux Achats, la résiliation du Contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-156, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le.....

(Nom, qualité du signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration de probité.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit fournir sa propre déclaration de probité.

ANNEXE 04 : ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR

ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR

Je soussigné,

Nom et Prénom du signataire :

Nationalité :

Date et lieu de naissance : à

Fonction :

**Signataire ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur la :
Prestation de chargement et transport de 1 200 000 tonnes de calcaire au profit de la
société des ciments d'Ain Touta.**

Dénomination de la société :

Forme juridique :

Montant du capital social :

Adresse du siège social :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les entreprises de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par :
....., en date du :

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à Monsieur :

Nom et Prénom :

Nationalité :

Date et le lieu de naissance : à

Fonction :

de négocier et de conclure avec la Société des Ciments de Ain-Touta, le Contrat portant sur :

Objet précis du Contrat : **Prestation de chargement et transport de 1 200 000 tonnes de
calcaire au profit de la société des ciments d'Ain Touta.**

- Mode de passation : **Appel d'offres national ouvert**
- Références : **N°10/SCDA/SCIMAT/2026**

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le :

(Nom, Prénom, Cachet et Signature)

ANNEXE 05 : LETTRE DE SOUMISSION

LETTRÉ DE SOUMISSION

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre de l'Achat :

“Prestation de chargement et transport de 1 200 000 tonnes de calcaire au profit de la société des ciments d'Ain Touta ”

Engagement du Soumissionnaire :

- Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire seul :

Nom et prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Nationalité :

Date et lieu de naissance :à

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax : :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

- Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire en Groupement :

L'ensemble des membres du Groupement s'engagent, sur la base de l'offre du Groupement :

Dénomination du Groupement :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Présentation de chaque membre du Groupement :

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Date et lieu de naissance : à

Dans le cas d'un Groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du Groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

- Désignation du membre :
- Nature des prestations :
- Montant HT des prestations :

----- **Partie à renseigner par tous les soumissionnaires** -----

Je soussigné, m'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément au contenu du Cahier Des Charges.
- Me soumetts et m'engage envers la Société des Ciments de Ain-Touta, à exécuter les prestations conformément aux conditions du Cahier Des Charges et moyennant le montant de (indiquer le montant de l'offre en dinars algériens et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes comprises) :

En chiffres : (HT) soit : (TTC)

En lettres :

.....

La **Société des Ciments de Ain-Touta** se libère des montants dues, par elle, en faisant donner crédit au compte bancaire n°, ouvert auprès de :

Adresse :

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-155, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à, le.....

(Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement conjoint, préciser éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du Groupement.
- En cas d'allotissement présenter une lettre de soumission par lot.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

ANNEXE 06 :

Liste des moyens de chargement et de transport

LISTE DES MOYENS DE CHARGEMENT ET TRANSPORT

(Moyens propres ou de location)

N°	Moyens de chargement et de transport	Marque/type	Capacité de chargement/transport
01			
02			
03			
04			
05			
.			
.			
.			

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 07 : BORDEREAU DES PRIX

Date :/...../2026

Bordereau des Prix Unitaires

Lot	DESIGNATION			
		Quantité/ Tonne	Prix Unitaire Tonne de calcaire / HT	Montant H.T
01	<u>Prestation de chargement et transport de 1 200 000 tonnes de calcaire</u>	1 200 000		
		Montant Total H.T		
		TVA 19%		
		Montant Total TTC		

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnai

ANNEXE 08 :
ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX

ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX

Nous soussignés, Monsieur:

Responsable de la structure:

Certifie que :

Mr :

Mr :

Mr :

De la Société; se sont présentés
le/...../..... à la Cimenterie de Ain-Touta, pour visiter les lieux où sera déroulée la prestation
de transport et chargement objet de l'Appel d'Offres National avec exigences de capacités
minimales , portant : « **prestation de chargement et transport de 1 200 000 tonnes de calcaire au
profit de la société des ciments d'Ain Touta** »

Lieux à visiter :

- **Gisement calcaire.**
- **Lieux de diversement.**
-
-
-

Fait à Ain-Touta le/...../.....

Le Responsable de la structure SCIMAT